

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1757

11 septembre 2009

SOMMAIRE

An.so.fi. Holding S.A. (Amboise Société Financière)	84296	LSF5 Giga Investments III S.à r.l.	84301
Babcock & Brown Office Portfolio 3 S.à.r.l.	84293	Lukas LuxCo 2 S.à r.l.	84301
Beim Burg GmbH	84294	Maison Seil S.A.	84311
Beim Schrainer S.à.r.l.	84299	Mark IV Holdings S.C.S.	84294
Beliere Holding S.A.	84299	Miralt Sicav	84292
B.I.T. International	84336	Osch Participations, S.à r.l.	84291
Brite Strike Technologies	84324	Pallavicini Group S.A.	84293
CEF (E) S.A.	84296	P.F.P. S.à r.l.	84290
CEF (W) SA	84295	Piguet Immobilière S.A.	84311
Covidien Group S.à r.l.	84300	Prevprop Properties S.A.	84297
Covidien Group S.à r.l.	84300	Prevprop Properties S.à r.l.	84297
DCF Fund (II)	84336	Real Estate Finance S.A.	84301
Deldeg Multi-Projects S.A.	84297	Reif 3 S.à r.l.	84292
Fulmin Investments S.A.	84296	Rhein Securities Investments S.à r.l.	84294
G4S General Services S.A.	84296	Sal S.A.	84336
Heavy Transport Finance (Luxembourg) S.A.	84291	Schraden Biogas Investment S.à r.l.	84294
Heerema Fabrication Finance (Luxembourg) S.A.	84290	Schumacher-Goetzinger S.à r.l.	84290
In Bonis Property & Estate Management Sàrl	84300	Socle Finance One S.à.r.l.	84297
Inter-Commerce-Financing-Holding S.A.	84333	Soror Invest Holding	84300
International Car Exchange	84299	Sorti S.A.	84299
Invik S.A.	84291	Sunningdale Properties II S.A.	84293
I/O Luxembourg S.à r.l.	84299	Sunu Assurances Holding S.A.	84292
Jaoui S.A.	84300	Tao Finance S.A.	84321
KBC Equity Fund (L) Conseil Holding S.A.	84295	THIEL Romain	84291
KBC Frequent Click Conseil	84295	Tradegro Holdings Limited	84298
KBC Liability Driven Investments	84297	Tradegro Limited, Luxembourg Branch	84298
Kid International S.à r.l.	84298	Tradehold Limited, Luxembourg Branch	84298
Lauco Holdings S.à r.l.	84295	Travcorp International Investments S.A.	84290
Lehnkering HoldCo S.à r.l.	84301	Tyco International Finance S.A.	84298
Liegus Holding S.A.	84295	Valorinvest	84292
		VA No1 (Dusseldorf) S.à r.l.	84293
		Vevco Holdings S.à r.l.	84296

P.F.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 10, rue Robert Krieps.
R.C.S. Luxembourg B 139.295.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour P.F.P. SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2009109320/12.

(090130663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Heerema Fabrication Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31-33, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 102.475.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2009.

Pour Heerema Fabrication Finance (Luxembourg) S.A.
P. Goldschmidt
Administrateur A

Référence de publication: 2009109315/13.

(090130983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Schumacher-Goetzinger S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3542 Dudelange, 103, rue du Parc.
R.C.S. Luxembourg B 85.050.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SCHUMACHER-GOETZINGER SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2009109321/12.

(090130664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Travcorp International Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 104.578.

*Extrait des décisions prises
par le Conseil d'Administration en date du 15 juin 2009*

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société du 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

SCHMIT Géraldine, et DAVEZAC Christophe, Administrateurs de la Société ont également transféré leur adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

*Pour extrait
Pour la société
Signature*

Référence de publication: 2009109360/17.

(090130720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Osch Participations, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9420 Vianden, 7, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 117.669.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OSCH PARTICIPATIONS SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2009109316/12.

(090130662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

THIEL Romain, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 120, rue de l'Alzette.
R.C.S. Luxembourg B 56.216.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour THIEL ROMAIN société à responsabilité limitée
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2009109323/12.

(090130667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Heavy Transport Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31-33, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 102.465.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2009.

Pour Heavy Transport Finance (Luxembourg) S.A.
P. Goldschmidt
Administrateur A

Référence de publication: 2009109313/13.

(090130981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Invik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Jean-Pierre Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 138.554.

EXTRAIT

Il résulte des décisions du conseil d'administration de INVIK S.A. («la Société») prises à l'unanimité le 29 mai 2009 que:

Le siège social de la Société est transféré du 124, boulevard de la Petrusse, L-2330 Luxembourg au 7, avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Pour extrait sincère et conforme
Pour INVIK S.A.
LG@VOCATS
Mandataire
Signature

Référence de publication: 2009109361/17.

(090131102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Reif 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 136.779.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures

Référence de publication: 2009109393/11.

(090131180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Sunu Assurances Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 80.847.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2009

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Papa Pathé Dione, Dirigeant de sociétés, demeurant 48^{ter}, rue Delerue à F-94100 Saint-Maur des Fosses, de Monsieur Federico Roman, Cadre supérieur en assurances, demeurant 20 bis, avenue Jean Jaurès à F-93220 Gagny et de Monsieur Papa Demba Diallo, Dirigeant de sociétés, demeurant Point E, Rue C x 4 villa n° 17, BP 2541 à Dakar (Sénégal), ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 29 juin 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009109392/19.

(090131357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Valorinvest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 53.010.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VALORINVEST

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009109377/12.

(090131227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Miralt Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 82.482.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MIRALT SICAV

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009109380/12.

(090131239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Babcock & Brown Office Portfolio 3 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 117.241.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures

Référence de publication: 2009109395/11.

(090131183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

VA No1 (Dusseldorf) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 116.334.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VA N°1 (Dusseldorf) S.à r.l.
UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.
Michaela Imwinkelried / Peter Sasse
Executive Director / Associate Director

Référence de publication: 2009109376/13.

(090131249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Sunningdale Properties II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 79.197.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009109663/11.

(090131740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

Pallavicini Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 101.148.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale
ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 7 juillet 2009*

Monsieur BARTOLUCCI Gabriele, 53 Rue Henri Dunant, L-1426 Luxembourg, Monsieur DIAZ DELLA VITTORIA PALLAVICINI Sigieri, Monsieur DONATI Regis et Monsieur REGGIORI Robert sont renommés administrateurs. INDEPENDANT S.A.R.L. est renommée commissaire aux comptes. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Le mandat de Monsieur LEMMER Joe n'est pas reconduit.

Pour extrait sincère et conforme
Pour PALLAVICINI GROUP S.A .
MANACO S.A.
Angelo DE BERNARDI / Marie-Fiore RIES-BONANI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009098037/19.

(090116469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Rhein Securities Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 118.686.

Extrait de cession de parts sociales

Suite à la cession de parts sociales entre associés en date du 5 janvier 2009, nous confirmons que les associées de la société sont désormais:

Madame Joanne KELLY demeurant à Broughton House, London Road, Dunton Green, Sevenoaks, Kent, TN 13 2TE, Angleterre: 26 parts sociales.

AMBASSADOR SECURITIES LIMITED ayant son siège social au 8 Baker Street, London W1U 3LL, Angleterre: 474 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
RHEIN SECURITIES INVESTMENTS S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009108909/19.

(090130944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Beim Burg GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9651 Eschweiler, Steil 6.

R.C.S. Luxembourg B 102.770.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009108940/10.

(090131298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Schraden Biogas Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 114.795.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures

Référence de publication: 2009109337/11.

(090131191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Mark IV Holdings S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 99.331.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 28/02/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2009.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.
Agent domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2009109399/14.

(090130566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

KBC Frequent Click Conseil, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 70.166.

- L'adresse de Ernst & Young est dorénavant 7, parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach en lieu et place de 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme
Pour KBC FREQUENT CLICK CONSEIL
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009109783/14.

(090131804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

KBC Equity Fund (L) Conseil Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 113.979.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 25 mars 2009

- L'assemblée accepte les démissions de Mr Erwin SCHOETERS et Mr Werner VAN STEEN en tant qu'administrateurs.
- L'assemblée accepte la nomination de Mr Karel DE CUYPER, résidant professionnellement au 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg, en tant qu'administrateur, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

Certifié sincère et conforme
Pour KBC EQUITY FUND (L) CONSEIL HOLDING S.A.
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009109775/15.

(090131851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

Liegus Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 63.074.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 9 février 2009

3^e résolution

Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Christophe BLONDEAU Président du conseil d'administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012.

Pour LIEGUS HOLDING S.A.
Signature

Référence de publication: 2009109831/13.

(090132034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

**CEF (W) SA, Société Anonyme,
(anc. Lauco Holdings S.à r.l.).**

Capital social: EUR 56.000.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 103.686.

Le bilan au 31.03.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009109647/12.

(090131774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

**CEF (E) S.A., Société Anonyme,
(anc. Vevco Holdings S.à r.l.).**

Capital social: EUR 20.500.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 107.974.

Le bilan au 31.03.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009109648/12.

(090131778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

G4S General Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2413 Luxembourg, 14, rue du Père Raphaël.
R.C.S. Luxembourg B 17.614.

La liste des signatures autorisées au niveau de la gestion journalière de la société G4S GENERAL SERVICES S.A.,
arrêtée au 2 juillet 2009, a été enregistrée et déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009109848/13.

(090131798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

Fulmin Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 107.235.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 13 juillet 2009

3^e résolution

Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Christophe BLONDEAU demeurant professionnellement au
23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Président du conseil d'administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Pour FULMIN INVESTMENTS S.A.

Christophe BLONDEAU / Denis PHILIPPE

Administrateur de catégorie B / Administrateur de catégorie A

Référence de publication: 2009109843/14.

(090131938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

An.so.fi. Holding S.A. (Amboise Société Financière), Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 100.994.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été
déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour An.so.fi. HOLDING S.A.

(AMBOISE SOCIETE FINANCIERE)

Société anonyme holding

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009109679/15.

(090131460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

Deldeg Multi-Projects S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 128.324.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 31 juillet 2009

L'assemblée décide à l'unanimité de reconduire les mandats d'administrateurs de M. Pierre Delandmeter, Mme Bénédicte Degeest et M. Yannick Deschamps ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de la Fiduciaire Vincent la Mendola jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 31 juillet 2009.
Pour Deldeg multi-Projects S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009109844/15.

(090131937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

KBC Liability Driven Investments, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 135.672.

—
Extrait de la résolution prise par l'Assemblée Générale Annuelle du 12 juin 2009

DELOITTE S.A., a été réélue en qualité de réviseur d'entreprises pour un nouveau terme d'un an, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Extrait certifié sincère et conforme
Pour KBC LIABILITY DRIVEN INVESTMENTS
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009109798/14.

(090131662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

Socle Finance One S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 92.070.

—
L'assemblée de la Société à Responsabilité Limitée Socle Finance One S.à.r.l. confirme que le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Alain Bloquet, résidant professionnellement 4, rue des Colonnes à F-75002 Paris, a cessé le 25 mai 2009 lors de l'assemblée générale ordinaire.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009109846/13.

(090131922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

**Prevprop Properties S.A., Société Anonyme,
(anc. Prevprop Properties S.à r.l.).**

Capital social: EUR 3.909.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 104.403.

—
Le bilan au 30.11.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009109568/12.

(090131783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

Tradegro Limited, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 89.392.

Le bilan au 29 février 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009109560/11.

(090131891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

Tradegro Holdings Limited, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 89.393.

Le bilan au 29 février 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009109561/11.

(090131893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

Tradehold Limited, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 89.549.

Le bilan au 29 février 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009109562/11.

(090131896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

Kid International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 860.325,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 109.853.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 août 2009. Signature.

Référence de publication: 2009109564/11.

(090131899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

Tyco International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 123.550.

Les comptes annuels au 26 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.

Référence de publication: 2009109569/10.

(090131784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

Beliere Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 26, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 6.464.

Les comptes annuels au 31/03/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009109551/10.

(090131701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

International Car Exchange, Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 45, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 50.767.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009109552/10.

(090131703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

Beim Schrainer S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3396 Roeser, 7, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 75.459.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009109553/10.

(090131581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

Sorti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 76.274.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SORTI S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009109555/12.

(090131882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

I/O Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.131.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour I/O Luxembourg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009109556/12.

(090131883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

Covidien Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 61.111.

Les comptes annuels au 28 septembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009109570/10.

(090131785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

Covidien Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 61.111.

Les comptes annuels au 28 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009109572/10.

(090131786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

In Bonis Property & Estate Management Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 132.023.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009109613/10.

(090131574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

Soror Invest Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 89.388.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOROR INVEST HOLDING

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009109559/12.

(090131888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

Jaoui S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 36.489.

Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009109563/12.

(090131898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

LSF5 Giga Investments III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 142.585.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009109620/10.

(090131862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

**Lehnkering HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Lukas LuxCo 2 S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 121.148.

Suite à la liquidation de la société Lukas S.à.r.l. (liquidée), une société de droit luxembourgeois, ayant été immatriculée sous le numéro RCS Luxembourg B 99837, en date du 13 décembre 2006, toutes les parts sociales qu'elle détenait dans la Société ont été distribuées à Triton Managers Limited, une société de droit de Jersey, immatriculée sous le numéro 71499, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier JE4 8PX, Jersey, comme suit:

125 parts sociales de classe A

125 parts sociales de classe B

125 parts sociales de classe C

125 parts sociales de classe D

POUR PUBLICATION

Pour Lehnkering HoldCo S.à.r.l.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2008152790/1649/23.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01859. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Real Estate Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 147.683.

STATUTES

In the year two thousand nine, on the fourth of August.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

SFER ESTATES LIMITED, having its registered office at Akara Bulding, 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, BVI company number 1430291, represented by its director Mrs Clotilde Anne Danthine, hereby represented by Ms Cynthia Fradcourt, private employee, with professional address at L-2763 Luxembourg, 10, rue de Sainte Zithe, by virtue of a proxy given in Wemmel (Belgique) on July 21st, 2009.

Such proxy, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, acting through its mandatory or attending personally, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a limited liability company ("Société Anonyme"), which it forms.

Title I. Definitions

In these articles of incorporation, the following words shall, where relevant to the context, have the following meanings:

a) "Articles" means: the articles of incorporation of the Company;

b) "Board of Directors" means: the board of directors of the Company;

c) "Business Days" means: days on which banks in Luxembourg are open for business;

- d) "Chairman" means: the chairman of the Board of Directors appointed pursuant to the Articles;
- e) "Company" means: REAL ESTATE FINANCE SA established pursuant to the Articles;
- f) "Director" means: any director of the Company appointed in accordance with the Articles;
- g) "General Meeting of the Shareholders" means: any general meeting of the shareholders of the Company;
- h) "Law" means: The laws of the Grand Duchy of Luxembourg;
- i) "Registered Office" means: The registered office of the Company, to which all notices, summonses and other acts of procedure must be served, and established pursuant to the provisions of Article 3;
- j) "Register of Shareholders" means: The Company's register listing all the registered shares and maintained pursuant to the provisions of Article 7 of the Articles;
- k) "Share (s)" means: any share issued by the Company.

Title II. General

Art. 1. Status and Name. There is hereby formed a limited liability Company ("Société Anonyme") under the denomination of REAL ESTATE FINANCE S.A.;

Art. 2. Duration.

- a) The Company is established for an indefinite duration as from the date of signature of the present Deed.
- b) The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in accordance with Article 10 of the Articles and in the manner provided by Article 23 of the Articles.

Art. 3. Registered office.

- a) The Registered Office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- b) Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors and in accordance with the Law.
- c) In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred, or are imminent, which might impair the normal activities at the Registered Office or easy communication between such office and foreign countries, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer of the Registered Office, shall remain of Luxembourg nationality. Such declaration of the transfer of the Registered Office shall be made and brought to the attention of third parties by the representative of the Company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. Object.

- a) The Object of the Company is the purchase, sale and lease of aircraft to members of the group of which the Company is a member.
- b) The holding of participatory interests, in whatever form, in other companies either Luxembourg or foreign, and the control, management and development of such interests.
- c) In particular, the Company may acquire securities of any kind, and any rights ancillary thereto, whether by contribution, subscription, option, purchase or otherwise and may exploit them by sale, transfer, exchange, or otherwise. It may acquire and develop patents and other rights relating directly or indirectly to these patents.
- d) The Company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies. It may take any mortgage, pledge or other securities in order to secure these loans.
- e) The Company may carry out on any real estate transactions or any other commercial activities of any kind and may realise any operations and provide any commercial, industrial or financial services, which are necessary to the accomplishment of its object.

Title III. Share capital

Art. 5. Share capital. The Company has a subscribed capital of thirty-two-thousand euro (EUR 32,000.-), divided into thirty two-thousand Shares (32,000) with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

Art. 6. Changes in the share capital.

- a) The subscribed capital may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- b) The Company may acquire or redeem its own Shares as permitted by the Law.

Art. 7. Shares.

- a) The Shares may be issued in bearer or registered form at the choice of the shareholder. For registered Shares, the Company shall consider the person to whose name the Shares are registered in the register of the shareholders of the Company as the full owner of such Shares. Certificates stating such inscription may be delivered to the shareholders. The Register of Shareholders shall be kept at the registered office of the Company and shall contain the name of each holder of registered shares, his address where the convening notices to the General Meeting of the Shareholders shall be sent,

the number of shares held by him and the amount paid up on each such share. If the Register of Shareholders does not contain the address of a shareholder, the address of such shareholder shall be deemed to be the address of the Registered Office.

b) The registered share certificates and bearer share certificates may be issued, according to the owner's choice, as one share per unit or as certificates representing several shares.

c) The transfer of registered Shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in Register of Shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. The transfer may also be effected by delivering the certificate representing shares in the Company duly endorsed to the transferee. The Company may accept and enter in the Register of Shareholders a transfer on the basis of correspondence or other documents recording the agreement between the transferor and the transferee.

d) The transfer of bearer Shares shall be executed by physical delivery of the relevant bearer share certificate.

e) The Company recognises only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the title of ownership to such Share is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such single attorney will cause a suspension of all rights attached to such Share(s).

Title IV. Administration and Supervision

Art. 8. General meetings of shareholders.

a) The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held on the last Thursday of June at 2.30 p.m. If this day is not a Business Day, the meeting shall be held on the next Business Day at the same time.

b) The General Meeting of the Shareholders shall be held either at the Registered Office or at any other place in Luxembourg, as indicated in the convening notice issued by the Board of Directors.

c) The Board of Directors is authorised to require holder of bearer shares, if applicable, wishing to attend the General Meeting of the Shareholders to deposit their share certificates five Business Days before the date fixed therefore, at the place indicated in the convening notice issued by the Board of Directors.

Art. 9. Powers of the general meeting.

a) Any regularly constituted General Meeting of the Shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all shareholders.

b) The General Meeting of the Shareholders shall have such powers as are reserved for it by the Law and by these Articles; specifically, it shall have the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company.

c) All or any of the provisions of the Articles may be amended by the General Meeting of the Shareholders, provided that such General Meeting of the Shareholders meets the requirements as to notice, quorum and majority laid down by the Law for the amendment of the Articles.

Art. 10. Quorum and Votes of shareholders.

a) Every shareholder shall have the right to one vote for every share held in the Company except as otherwise required by the Law.

b) Every shareholder may vote in person or be represented by a proxy, who need not be a shareholder.

c) Resolutions of the General Meetings of the Shareholders duly convened shall be passed by a majority vote of members present or represented except as otherwise required by the Law.

Art. 11. Convening notice.

a) The convening notices for the General Meeting of the Shareholders will be effected in accordance with the Law.

b) Where all shareholders are present at the General Meeting of the Shareholders, either personally or by proxy, and where they waive their rights to be duly convened at such meeting and declare that they have previously been made aware of the agenda of the meeting, such General Meeting of the Shareholders, shall validly deliberate.

Art. 12. Board of directors.

a) The Company shall be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders. However the number of Directors can be reduced to one single Director if all the Shares are held by one single shareholder in accordance with the Law.

b) The Directors shall be appointed by the General Meeting of the Shareholders for a period of not more than six years.

c) The Board of Directors will appoint among its members the Chairman.

d) In the event of a vacancy on the Board of Directors arising otherwise than on the occasion of the General Meeting of the Shareholders, the remaining directors may meet and may elect, by a majority vote, one or more directors (as appropriate) to fill such vacancy until the next General Meeting of the Shareholders.

Art. 13. Powers of the board of directors.

a) The Board of Directors shall have full power to perform all such acts as are necessary or useful to the purpose of the company, including all acts of management of, or of disposition on behalf of the Company unless otherwise provided in the Articles.

b) All matters not expressly reserved to the General Meeting of the Shareholders by Law or by these Articles shall fall within the scope of the Board of Directors' authority and power.

c) In particular, any litigation involving the Company, either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the Board of Directors or by a Director or any other person delegated for this purpose by the Board of Directors.

d) The Board of Directors may delegate all or part of its power concerning the day -to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Director(s), manager(s), officer(s) of the Company who may act individually, jointly or by committee as resolved by the Board of Directors. It may also appoint any person, who need not be Directors, with special powers.

Art. 14. Board of directors' meetings.

a) The Board of Directors shall meet when called to do so by the Chairman or one or several directors of the Company, as often as the interest of the Company so requires. The Board of Directors shall meet at the Registered Office or such other place as may be indicated in the notice of meeting, which shall include the agenda of such meeting. The Chairman shall preside over all meetings of the Board of Directors. Failing the Chairman at a meeting of the Board of Directors, the Board of Directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority of the Directors present at such meeting. Where all the Directors are present or represented, the meeting shall be validly held without a notice of the meeting including the agenda.

b) The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the Directors are present or represented unless otherwise provided by the Articles.

c) A Director may attend a meeting of the Board of Directors physically or by telephone conference or may be represented by another Director to whom a proxy has been given. A proxy may be given in writing including telegram, facsimile transmission, telex or scanned document or any other means of communication generally accepted for business purposes.

Art. 15. Resolutions of the board of directors.

a) Resolutions of the Board shall only be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented. In case of a tie, the Chairman shall have a casting vote.

b) Resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such resolutions may be taken by way of one or several written documents of identical form, each one being signed by one or more Directors, provided that the signature of every Director is on any one of the written documents. This provision shall apply unless otherwise provided by the Law.

c) Resolutions taken by the Board of Directors at the time of a meeting of the Board of Directors shall be recorded in minutes signed by all Directors present or represented at the meeting as provided for in Article 14.c above. Such minutes shall be inserted in the minute book of the Company, which shall be kept at the Registered Office.

Art. 16. Signing powers.

a) The Company will be bound by the joint signatures of any two Directors or by the joint or single signature, as the case may be, of any person to whom signatory power shall have been delegated by the Board of Directors. If, in accordance with the Law, the Board of Directors is limited to one Director, the Company will be bound by the single signature of its sole Director.

b) Where any of the Directors sign any document on behalf of the Company, such Director(s) shall indicate that he is acting on behalf of the Company.

Art. 17. "Commissaires".

a) The accounting information given in the annual reports of the Board of Directors shall be reviewed by one or more qualified "commissaire(s)", who need not be a shareholder and who is appointed by the General Meeting of the Shareholders for a maximum period of six years. Such "commissaire(s)" shall be remunerated by the Company.

b) The "commissaire(s)" shall review the business of the Company in the manner required by the Law.

Art. 18. Remuneration and Indemnity of directors.

a) Unless the General Meeting of the Shareholders allocates to the Directors fixed or proportional emoluments and attendance fees to be charged to general expenses, the mandates of Directors shall be granted gratuitously.

b) The Company may indemnify any Director or officer of the Company, and his heirs, executors and administrators against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being a Director or officer of the Company.

Title V. Financial requirements

Art. 19. Financial year. The Company' financial year shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year.

Art. 20. Financial statements.

a) Each year, the Board of Directors shall prepare the inventories, annual accounts and reports as provided by the Law. Such annual accounts shall be expressed in the same currency as the share capital.

b) The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be presented with the annual reports of the Directors and "commissaire(s)" and shall, if it thinks fit, approve the above annual accounts, which shall then be deposited at the register of trade and companies of Luxembourg.

Art. 21. Discharge. After approval of the above annual accounts, the annual general meeting of the Shareholders may, by separate vote, discharge the Directors and "commissaire(s)" in accordance with the Law.

Art. 22. Appropriation of profits.

a) The surpluses, as shown in the annual accounts, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciation, shall constitute the net profit of the Company.

b) Five percent of these net profits shall be appropriated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

c) The appropriation of the balance of profit shall be determined by the annual general meeting of the shareholders of the Company upon proposal by the Board of Directors and may include the distribution of dividends, creation or maintenance of reserve funds and provisions.

d) The Board of the Directors is authorised to declare the payment of interim dividends in accordance with the provisions of the Law.

Title VI. Dissolution and Liquidation

Art. 23. Dissolution.

a) The General Meeting of the Shareholders may, at any time, decide to dissolve the Company upon proposal by the Board of Directors, proceeding in accordance with the provisions of the Law.

b) Upon the dissolution, the General Meeting of the Shareholders shall determine the method of liquidation and shall appoint one or several liquidators to deal with all the assets of the Company and to settle the liabilities of the Company.

c) From the net assets arising out of the liquidation and settlement of liabilities there shall be deducted an amount required for the reimbursement of the paid-up and non-redeemed amount of the shares. The balance shall be allocated equally between all the shares.

Title VII. General provisions

Art. 24. General. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be construed in accordance with the Law.

Transitory provisions

1) The first financial year shall begin today and end on 31 December 2009.

2) The first annual ordinary general meeting shall be held in 2010.

Subscription and Payment

The above named parties have subscribed the shares as follows:

SFER ESTATES LIMITED, prenamed,	32,000 Shares
Total:	32,000 Shares

All the above shares have been fully paid up in cash, so that the sum of thirty-two thousand euro (EUR 32,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present Articles declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law have been observed and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of formation costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which fall to be paid by the Company in connection with its incorporation, have been estimated approximately to one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Extraordinary general meeting

Here and now, the above named person, representing the entire subscribed share capital and considering itself as having been duly convened, immediately proceeded to hold a General Meeting of the Shareholders, having stated that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions:

1. The number of Directors is set at three (3) and the following have been appointed Directors:

- Mrs Cynthia Hadatoglu, born on May 25th, 1973, in Geneva (Switzerland), with professional address at 5, rue des Vollandes, CH-1207 Geneva;

- Mr. Didier Mc Gaw, attorney at law, born on September 2nd, 1962, in Curepipe (Mauritius), residing at L-1469 Luxembourg, 95, rue Ermesinde;

- Mr. Stéphane Lataste, attorney at law, born on January 14th, 1965 in Laval (France), with professional address at L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

2. The number of "commissaire" is set at one and the following has been appointed "commissaire":

L'Alliance Revision SARL, with registered office at L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur, registered with the Register of Trade and Companies in Luxembourg, under number B 46.498.

3. The mandates of the above appointed Director and "commissaire" shall expire immediately after the annual general meeting of the Company or any postponement of such meeting, to be held in 2015.

4. The Company shall have its Registered Office in Luxembourg, at L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in French, followed by an English version; on request of the same appearing person and in case of divergence between the French and the English version, the French version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney in fact of the appearing person, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le quatre août.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire, résidant à Luxembourg.

A comparu:

SFER ESTATES LIMITED, avec siège social à Akara Bulding, 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands (numéro de société BVI 1430291) représenté par son administrateur Madame Clotilde Anne Danthine, ici représentée par Mademoiselle Cynthia Fradcourt, employée privée, ayant pour adresse professionnelle, 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Wemmel (Belgique), le 21 juillet 2009.

Laquelle procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme, qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Définitions

Dans les présents statuts, les mots et expressions suivants auront, sauf incohérence par rapport au contexte, les significations indiquées ci-dessous:

- a) "Statuts" signifie: les statuts de la Société;
- b) "Conseil d'Administration" signifie: le conseil d'administration de la Société;
- c) "Jour(s) Ouvrable(s)" signifie: le(s) jour(s) d'ouverture des banques à Luxembourg;
- d) "Président" signifie: le président du Conseil d'Administration nommé conformément aux Statuts;
- e) "Société" signifie: REAL ESTATE FINANCE S.A. constituée suivant les Statuts;
- f) "Administrateur" signifie: l'un quelconque des administrateurs de la Société nommé conformément aux Statuts;
- g) "Assemblée Générale des Actionnaires" signifie: l'une quelconque des assemblées générales des actionnaires de la Société;
- h) "Loi" signifie: les lois du Grand Duché du Luxembourg;
- i) "Siège Social" signifie: le siège social de la Société établi conformément aux dispositions de l'article 3, où doivent parvenir les citations en justice et autres actes de procédure;
- j) "Registre des Actionnaires" signifie: le registre de la Société contenant la liste de toutes les actions nominatives et maintenu conformément aux dispositions de l'Article 7 des Statuts;
- k) "Action(s)" signifie: l'une quelconque des actions émises par la Société.

Titre II. Généralités

Art. 1^{er}. Statut et Dénomination. Il est constitué une société anonyme sous la dénomination de REAL ESTATE FINANCE S.A.

Art. 2. Durée.

- a) La Société est constituée pour une durée illimitée, prenant cours au jour de signature du présent acte.
- b) La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires, adoptée conformément à l'Article 10 des Statuts et de la manière prescrite par l'Article 23 des Statuts.

Art. 3. Siège social.

- a) Le Siège Social de la Société est établi à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.
- b) Le Conseil d'Administration pourra décider de l'établissement de filiales ou d'autres bureaux de la Société, que ce soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, conformément à la Loi.
- c) Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social qui seraient de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, surviendraient ou serait imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure temporaire ne pourra toutefois avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera de nationalité luxembourgeoise. La déclaration de transfert du Siège Social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe représentatif de la Société qui se trouvera le mieux situé à cet effet dans de telles circonstances.

Art. 4. Objet.

- a) La Société a pour objet l'achat, la vente, la location d'aéronef dans le cadre du groupe de société auquel appartient la Société.
- b) La Société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.
- c) La Société peut notamment acquérir par voies d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des biens immobiliers et des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.
Elle peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.
- d) La Société peut emprunter et accorder à des sociétés tout concours, prêt, avances ou garanties. Elle peut également prendre toutes hypothèques, gages ou autres nantissements afin de garantir ces prêts.
- e) La Société peut accomplir toutes transactions de biens immobiliers et de valeurs mobilières de toutes espèces et peut faire toutes opérations ou prestations commerciales, industrielles et financières qui sont nécessaires et utiles à l'accomplissement de son objet.

Titre III. Capital social

Art. 5. Capital social. La Société a un capital social souscrit de trente-deux mille euros (EUR 32.000), représenté par trente-deux mille (32.000) actions d'une valeur nominale de un euro chacune (EUR 1).

Art. 6. Variations du capital social.

- a) Le capital autorisé peut être augmenté ou réduit par l'Assemblée Générale des actionnaires délibérant suivant les règles requises pour la modification des Statuts.
- b) La Société peut acquérir ou racheter ses propres actions conformément aux prescriptions légales.

Art. 7. Actions.

- a) Les Actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Pour les Actions nominatives, la Société considérera la personne au nom de laquelle les Actions sont inscrites dans le Registre des Actionnaires comme le plein propriétaire de ces Actions. Des certificats confirmant ces inscriptions pourront être remis aux actionnaires. Le Registre des Actionnaires sera conservé au Siège Social de la Société et contiendra la désignation précise de chaque actionnaire en nom, l'adresse à laquelle les convocations à l'Assemblée Générale lui seront envoyées, le nombre d'actions par lui détenues ainsi que l'indication des versements effectués. Au cas où le Registre des Actionnaires ne contiendrait pas l'adresse d'un actionnaire en nom, celle-ci sera réputée être l'adresse du Siège Social.
- b) Des certificats d'actions nominatives et certificats d'Actions au porteur peuvent être émis, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.
- c) La cession d'Actions nominatives s'opère par une déclaration de transfert inscrite dans le Registre des Actionnaires, laquelle déclaration sera datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs fondés de pouvoirs. La cession peut également s'opérer par la délivrance du certificat représentatif d'Actions dûment endossé au profit du cessionnaire. La Société pourra accepter et inscrire dans le Registre des Actionnaires une cession sur base de la correspondance ou d'autres documents établissant l'accord du cédant et du cessionnaire.

- d) La cession d'Actions au porteur s'opère par la seule tradition du titre.
- e) La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues conjointement ou si la propriété d'une Action est démembrée, scindée ou contestée, toutes les personnes réclamant un droit sur cette (ces) Action(s) doivent nommer un représentant qui représentera cette (ces) Actions(s) vis à vis de la Société. Le défaut de nomination d'un représentant unique aura pour conséquence la suspension de tous droits attachés à cette (ces) Action (s).

Titre IV. Administration et Surveillance.

Art. 8. Assemblée générale des actionnaires.

- a) L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se réunit de plein droit le dernier jeudi du mois de juin à 14.00 heures. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant à la même heure.
- b) L'Assemblée Générale des Actionnaires sera tenue soit au Siège Social, soit à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans la convocation émise par le Conseil d'Administration.
- c) Le Conseil d'Administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale des Actionnaires, les actionnaires doivent effectuer le dépôt de leurs actions cinq Jours Ouvrables avant la date fixée pour la réunion, à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation émis par le Conseil d'Administration.

Art. 9. Pouvoirs des assemblées générales.

- a) L'Assemblée Générale des Actionnaires régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Les décisions prises par une telle assemblée engageront tous les actionnaires.
- b) L'Assemblée Générale des Actionnaires a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par la Loi et par ces Statuts. Une telle assemblée disposera notamment des pouvoirs les plus étendus pour accomplir ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.
- c) Tout ou partie des Statuts peuvent être modifiés par l'Assemblée Générale des Actionnaires, sous réserve qu'une telle Assemblée Générale des Actionnaires soit tenue en conformité avec les exigences prévues par la Loi pour la modification des Statuts en termes de convocations, de quorum et de majorité.

Art. 10. Quorum et Vote des actionnaires.

- a) Chaque action de la Société donne droit à une voix sauf dans les cas où la Loi prévoit autrement.
- b) Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.
- c) Les résolutions adoptées par l'Assemblée Générale des Actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés sauf dans les cas où la Loi prévoit autrement.

Art. 11. Avis de convocation.

- a) Les convocations à l'Assemblée Générale des Actionnaires sont effectuées en conformité avec la Loi.
- b) Au cas où tous les actionnaires sont présents à l'Assemblée Générale des Actionnaires, en personne ou par mandataire et déclarent renoncer à leur droit à être dûment convoqués et avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour conformément à la Loi, une telle Assemblée Générale des Actionnaires peut valablement délibérer.

Art. 12. Le conseil d'administration.

- a) La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres, actionnaires ou non. Cependant le nombre de ces membres pourra être limité à un seul Administrateur si toutes les Actions sont détenues par un seul actionnaire conformément à la Loi.
- b) Les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six ans.
Les Administrateurs sont rééligibles. Les Administrateurs peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale des Actionnaires, avec ou sans motif.
- c) Le Conseil d'Administration désignera le Président parmi ses membres.
- d) En cas de vacance d'un poste d'administrateur autrement qu'à l'occasion d'une Assemblée Générale des Actionnaires, les Administrateurs restants peuvent se réunir pour élire, à la majorité, un ou plusieurs Administrateurs (suivant le cas), pour suppléer au poste vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Art. 13. Pouvoirs du conseil d'administration.

- a) Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, notamment tous les actes d'administration ou de disposition pour le compte de la Société, sauf s'il en est prévu autrement par les Statuts.
- b) Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée Générale des Actionnaires par la Loi ou par les Statuts tombe dans le cadre de sa compétence.

c) En particulier, les actions judiciaires impliquant la Société, tant en demandant qu'en défendant, seront menées au nom de la Société par le Conseil d'Administration ou par un administrateur ou autre personne délégués à ces fins par le Conseil d'Administration.

d) Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société, à un ou plusieurs Administrateurs, directeur(s) ou autres agents de la Société, qui, selon la décision du Conseil d'Administration qui aura été prise à cet égard, pourront agir individuellement, conjointement ou en comité. Le Conseil d'Administration pourra également investir toute personne, qui n'aura pas besoin d'être Administrateur, de pouvoirs spéciaux.

Art. 14. Réunions du conseil d'administration.

a) Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son Président ou d'un ou plusieurs Administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Le Conseil d'Administration se réunira au Siège Social ou en quelque autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, lequel contiendra l'ordre du jour. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration. En cas d'absence du Président à la réunion du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration élira un autre président pro tempore par vote à la majorité des Administrateurs présente à une telle réunion. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, la réunion du Conseil d'Administration sera valablement sans qu'aucune convocation à la réunion avec l'ordre du jour de cette réunion ne soit requise.

b) Le Conseil d'Administration peut valablement délibérer et prendre des décisions si au moins une majorité de ses membres est présente ou représentée sauf dispositions contraires des Statuts.

c) Un Administrateur peut prendre part aux délibérations du Conseil d'Administration, en étant présents en personne ou par conférence téléphonique ou en étant représentés par un autre Administrateur détenteur d'une procuration. Une telle procuration peut être accordée par écrit, notamment par télégramme, télécopie, télex ou tout autre moyen de communication généralement admis à ces fins.

Art. 15. Décisions du conseil d'administration.

a) Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas d'égalité des voix, la voix du Président est prépondérante.

b) Les décisions signées par tous les membres du Conseil d'Administration seront aussi valables et effectives que celles prises en réunion tenue régulièrement. De telles décisions pourront être valablement prises sous la forme de plusieurs documents écrits de forme identique, chacun d'entre eux étant signé par un ou plusieurs Administrateurs, étant entendu que la signature de chaque Administrateur se trouvera au moins sur l'un des dits documents. Cette disposition s'appliquera sauf disposition contraire de la Loi.

c) Les décisions du Conseil d'Administration prise lors d'une réunion du Conseil d'Administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les Administrateurs présents ou représentés à la réunion, conformément à l'Article 14.c. ci-dessus. Les procès-verbaux seront insérés dans le registre des procès-verbaux de la Société, lequel sera conservé au Siège Social.

Art. 16. Pouvoirs de signature.

a) La Société se trouve engagée en toutes circonstances, soit par la signature conjointe de deux Administrateurs, soit par la signature individuelle ou conjointe selon le cas, de la ou des personnes auxquelles le Conseil d'Administration aura délégué des pouvoirs de signatures. Si, en application et conformément à la Loi la composition du conseil d'administration a été limitée à un membre, la Société se trouve engagée par la signature de son Administrateur unique.

b) Au cas où les Administrateurs signent un document au nom de la Société, leur signature sera suivie d'une mention précisant qu'ils signent au nom de la Société.

Art. 17. Commissaires.

a) Les informations comptables contenues dans le rapport annuel seront révisées par un ou plusieurs commissaire(s), actionnaire(s) ou non, qui seront nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée ne dépassant pas six ans. Ce(s) commissaire(s) sera (seront) rémunérés par la Société.

b) Le(s) commissaire(s) révisera (ont) les comptes de la Société conformément aux prescriptions légales.

Art. 18. Rémunération et Indemnisation des administrateurs.

a) A moins que l'Assemblée Générale des Actionnaires n'alloue aux Administrateurs des émoluments fixes ou proportionnels et des jetons de présence, à charge des frais généraux, le mandat des Administrateurs sera exercé à titre gratuit.

b) La Société peut indemniser tout Administrateur ou agent de la Société des dépenses raisonnablement encourues par lui en relation avec toute action, procès ou procédure auquel il serait impliqué en raison de sa qualité d'Administrateur ou d'agent de la Société.

Titres. V Données financières

Art. 19. Année sociale. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de cette même année.

Art. 20. Situation financière.

a) A la fin de chaque exercice social, le Conseil d'Administration préparera les inventaires, comptes annuels et rapports prévus par la Loi. Les dits comptes annuels seront établis dans la même devise que celle dans laquelle est exprimé le capital social.

b) L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se verra soumettre les rapports annuels des Administrateurs et commissaire(s) et, en cas d'accord, approuvera les dits comptes annuels lesquels seront alors déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Art. 21. Décharge. Après adoption du bilan et du compte de profits et pertes, l'Assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société donnera, par vote séparé, décharge aux administrateurs et commissaire(s) conformément à la Loi.

Art. 22. Attribution des bénéfices.

a) L'excédant favorable du bilan, défalcation faite des frais généraux et de fonctionnement, charges et amortissements, constituera le bénéfice net de la Société.

b) De ce bénéfice net, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légal. Ce prélèvement ne sera plus obligatoire lorsque le montant de cette réserve légale aura atteint le dixième du capital social souscrit.

c) L'attribution du solde du bénéfice sera déterminé par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société sur proposition du Conseil d'Administration et pourra comprendre notamment la distribution de dividendes, la création ou le maintien de réserve et des provisions.

d) Le Conseil d'Administration peut décider de la mise en distribution d'acomptes sur dividendes, conformément aux dispositions légales applicables au moment où le paiement est effectué.

Titre VI. Dissolution et Liquidation

Art. 23. Dissolution.

a) L'Assemblée Générale des Actionnaires peut, à tout moment, décider de procéder à la dissolution de la Société sur proposition faite par le Conseil conformément à la Loi.

b) Après avoir décidé la dissolution, l'Assemblée Générale des Actionnaires déterminera la méthode de liquidation et désignera un ou plusieurs liquidateur(s) afin de réaliser les avoirs de la Société et d'en régler les dettes.

c) De l'actif net résultant de la liquidation des avoirs et du règlement des dettes, il sera prélevé un montant destiné au remboursement des actions libérées et non encore rachetées. Le solde sera distribué à parts égales entre toutes les actions.

Titre VII. Dispositions générales

Art. 24. Général. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence à la date de signature des présentes et se terminera le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Libération

La Société ayant été ainsi constituée, la comparante précitée a souscrit aux actions créées de la manière suivante:

SFER ESTATES LIMITED, précitée,	32.000 Actions
Total:	32.000 Actions

Chaque action est libérée entièrement de sorte que la somme de trente-deux mille euros (EUR 32.000) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir constaté que les conditions exigées par l'Article 26 de la loi du 10 août 1915 ont été observées et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Assemblée générale extraordinaire

A l'instant, la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en Assemblée Générale des Actionnaires et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateur est fixé à trois (3) et les personnes suivantes sont appelées aux fonctions d'Administrateurs:

- Madame Cynthia Hadatoglou, née le 25 mai 1973 à Genève (Suisse), avec adresse professionnelle à CH-1207 Genève, 5, rue des Vollandes;

- Monsieur Didier Mc Gaw, avocat à la cour, né le 2 septembre 1962 à Curepipe (Iles Maurice) demeurant L-1469 Luxembourg, 95, rue Ermesinde;

- Monsieur Stéphane Lataste, avocat à la cour, né le 14 janvier 1965 à Laval (France), avec adresse professionnelle L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

2. Le nombre de commissaires est fixé à un (1) et la société suivante est appelé à la fonction de commissaire:

L'Alliance Révision SARL, ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 46.498.

3. Les mandats des Administrateurs et du commissaire ci-avant nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015 ou à l'issue de la séance ajournée d'une telle assemblée.

4. Le siège social de la Société est établi à L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

Le notaire soussigné constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Fradcourt et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 août 2009. LAC/2009/32235. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009109280/528.

(090130609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Maison Seil S.A., Société Anonyme,

(anc. Piguet Immobilière S.A.).

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 112.389.

In the year two thousand and nine, on the fourth day of August.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, impeached, who will keep the original of this deed,

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "PIGUET IMMOBILIERE S.A." (hereinafter the "Company"), a société anonyme existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 112.389, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 10 November 2005 and whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 9 March 2006 (the "Articles"). The Articles have not been amended since.

The meeting is presided by Mr Mustafa Nezar, notary clerk, professionally residing in Luxembourg.

who appoints as secretary Ms Flora Gibert, notary clerk, residing in Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To change the name of the Company from "PIGUET IMMOBILIERE S.A." to "Maison Seil S.A.";

2. To increase the share capital of the Company by an amount of three million four hundred ten thousand Euro (EUR 3,410,000), so as to raise it from its present amount of thirty one thousand Euro (EUR 31,000) up to three million four hundred forty-one thousand Euro (EUR 3,441,000) by the issue of one hundred ten thousand (110,000) shares having a nominal value of thirty-one Euro (EUR 31.-) each, with the same rights and obligations as the existing shares; and

3. To restate the entire articles of incorporation of the Company.

II. - That the shareholder present or represented, the proxyholder of the represented shareholder and the number of its shares is shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxy of the represented shareholder, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. - That the entire share capital being represented at the present meeting and the shareholder as represented declaring that it have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the sole shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the name of the Company from "PIGUET IMMOBILIERE S.A." to "Maison Seil S.A.".

Second resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of three million four hundred ten thousand Euro (EUR 3,410,000), so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) up to three million four hundred forty-one thousand Euro (EUR 3,441,000) by the issue of one hundred then thousand (110,000) shares, all having a nominal value of thirty-one Euro (EUR 31.-) each, and with the same rights and obligations as the existing shares.

The new shares are subscribed by the sole shareholder of the Company, and paid up by a contribution in cash.

The total contribution of three million four hundred ten thousand Euro (EUR 3,410,000) will be entirely allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

Third resolution

The sole shareholder decides to fully restate the Articles, in order to give them the following wording:

BY-LAWS:

Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration.

1. Form, Name.

1.1 The Company exists as a Luxembourg public limited liability company (*société anonyme*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies (the "1915 Law") and by the present articles (the "Articles").

1.2 The Company exists under the name of "Maison Seil S.A.".

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Any amendment of the Articles due to a change of the registered office requires the prior written approval of the Bank (as defined in Article 7).

3. Object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition, development, promotion, sale, management, lease of real estate properties in its domicile country, the Grand-Duchy of Luxembourg, as well as all operations relating to real estate properties. The Company may render further activities which are directly or indirectly linked to its purpose as defined beforehand, but shall not render activities which differ from the activities which its sole shareholder IVG Institutional Funds GmbH, Wiesbaden, Germany ("IVG IF") may exercise for the open-ended real estate fund (Immobilien-Sondervermögen) called "EuroInternational-Fonds" (the "Fund") in accordance with the German Investment Act (Investmentgesetz vom 15 Dezember 2003 (BGBl. I, Seite 2676 - "InvG").

3.2 In this frame, the Company shall only acquire the following assets (the "Eligible Assets"):

3.2.1 residential real estate designated for tenancing, commercial real estate and mixed-use real estate;

3.2.2 real estate under development if (i) the approved construction plans satisfy the requirements mentioned under Article 3.2.1 and completion of the development can, under the prevailing circumstances, be expected within an appro-

appropriate period of time and (ii) the expenditure for such real estate does not in aggregate exceed 20 % of the value of the Fund;

3.2.3 undeveloped real estate designated and suitable for a development in due course in accordance with Article 3.2.1 if, at the time of purchase, its value together with the value of other undeveloped real estate already belonging to the Fund does not exceed 20 % of the value of the Fund;

3.2.4 hereditary building rights subject to the conditions mentioned in Article 3.2.1 to 3.2.3 above;

3.2.5 other real estate and hereditary building rights as well as ownership rights in condominium property, co-ownership rights, hereditary building rights in condominium property and partial hereditary building rights if a long-term income can reasonably be expected from the assets, subject to sub-sections (3) to (6) of § 67 InvG;

and any assets, that are necessary for the management of the Eligible Assets held by IVG IF on behalf of the Fund.

3.3 The Company shall not hold more than three Eligible Assets.

3.4 The Company shall only acquire real estate if the value of such real estate together with the value of the other real estate already held by the Company does not exceed 15 % of the value of the Fund on behalf of which the shares of the Company are held.

3.5 An additional purpose of the Company is to borrow money with respect to the financing of the Eligible Assets subject to the provisions of the InvG, in particular of § 26 (1) Nr. 1 and 4 and § 82 (4) InvG PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital.

5. Capital. The subscribed capital is set at three million four hundred forty-one thousand Euro UR 3,441,000), divided into one hundred eleven thousand (111,000) registered shares with a par value of thirty-one Euro (EUR 31.-) each, fully paid up (by 100 %).

All shares are held by IVG IF as sole shareholder, holding the shares of the Company for the account of the Fund.

6. Form of the shares. The shares are in registered form.

7. Transfer of shares. Any kind of disposition (Verfügung) of the Company's shares, including the transfer of such shares, is subject to the prior written consent of the custodian bank (the "Bank") for the period of ownership of the Company's shares by IVG IF.

8. Payment of shares. Any shares of the Company are fully paid up at the time of subscription.

9. Modification of capital. The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the Shareholders or the sole shareholder adopted in the manner legally required for amending the Articles. Amendments to the Articles require the prior written approval of the Bank.

Chapter III. - Directors, Board of directors, Statutory auditors.

10. Board of directors.

10.1 In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

10.2 If at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that all the shares of the Company are held by one single shareholder, the Company must be managed by at least two directors until the next ordinary general meeting of the shareholders acknowledging the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors. In such case, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints its successor at the same time.

10.3 The Directors are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without any indication on the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

10.4 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

11. Meetings of the board of directors.

11.1 The Board of Directors shall elect a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of Shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

11.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

11.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by telegram or telefax another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

11.4 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

11.5 The use of video-conferencing equipment and conference call means allowing the identification of each participating Director shall be allowed. These means must comply with technical features which guarantee an effective participation to the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company. Each participating Director shall be authorised to vote by video or by telephone.

11.6 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all Directors in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened.

11.7 Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

11.8 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

12. General powers of the board of directors.

12.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the 1915 Law to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

12.2 Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

12.3 The provisions of the preceding paragraphs are not applicable when the decisions of the Board of Directors of the Company or of the Director concern day-to-day operations engaged in normal conditions.

12.4 The directors or any other organ or person acting on behalf of the Company shall not, without the prior written approval of the Bank sell, charge or in any other way proceed to any disposition (Verfügung) of any Eligible Asset owned by the Company.

13. Delegation of powers.

13.1 The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board, Directors, managers, officers or other agents, legal or physical person, who need not be Shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

13.2 The Board of Directors may also confer all powers and special mandates to any person who need not be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

14. Representation of the company.

14.1 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be bound by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two directors of the Company, but only within the limits of such power.

15. Statutory auditor.

15.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors.

15.2 The general meeting of Shareholders appoints the statutory auditor(s) and determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six years. In case the statutory auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for 6 years from the date of their election.

15.3 The statutory auditors are re-eligible.

Chapter IV. - General meeting of shareholders.

16. Powers of the sole shareholder / General meeting of shareholders.

16.1 The Company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

16.2 If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

16.3 In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

16.4 Any general meeting shall be convened by the Board of Directors by means of convening notice sent to each registered Shareholder in compliance with the 1915 Law. It must be convened following the request of shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital. In case all the Shareholders are present or represented and if they declare that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

16.5 Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received three (3) days prior to the general meeting of shareholders they relate to.

16.6 The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

16.7 Unless otherwise provided by the 1915 Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

16.8 When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

16.9 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the 1915 Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-third of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote. Any amendment of the Articles requires the prior written approval of the Bank.

17. Place and Date of the annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of Shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the 31st of May (or the next day, which is not a Saturday or Sunday or a bank holiday) at 2.30 p.m. (CET).

18. Other general meetings. The Board of Directors or the statutory auditors may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the Shareholders which together represent one tenth of the capital of the Company.

19. Votes. Each Share is entitled to one vote. A shareholder may be represented at any general meeting, even the annual general meeting of Shareholders, by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

Chapter V. - Business year distribution of profits.

20. Business year.

20.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

20.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of Shareholders to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

20.3 In addition, the Company is obliged to submit monthly statements of assets to IVG IF and the Bank, and has to be audited annually on the basis of the annual accounts certified by the auditor of the Company.

21. Distribution of profits.

21.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

21.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of Shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

21.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by the 1915 Law.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation.

22. Dissolution, Liquidation.

22.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of Shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

22.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of Shareholders.

Chapter VII. - Applicable law.

23. **Applicable law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Estimate of costs.

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed at about five thousand Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quatre août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné, agissant en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément empêché, lequel aura la garde de la présente minute,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de "PIGUET IMMOBILIERE S.A." (la "Société"), une société anonyme existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 112.389, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant un acte du notaire Maître Joseph Elvinger, demeurant à Luxembourg, en date du 10 novembre 2005, dont les statuts ont été publiés dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 9 mars 2006 (les "Statuts"). Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est présidée par M. Mustafa Nezar, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

qui nomme comme secrétaire Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg, qui est également élue comme scrutateur par l'assemblée générale.

Le conseil de l'assemblée étant constitué, le président déclare et requiert du notaire de prendre acte de ce qui suit:

I- L'ordre du jour de la réunion est le suivant:

Ordre du jour

1. Changer la dénomination sociale de la Société de "PIGUET IMMOBILIERE S.A." en "Maison Seil S.A.";

2. Augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois millions quatre-cent dix mille euros (EUR 3.410.000), afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000) jusqu'à trois millions quatre-cent quarante et un mille euros (EUR 3.441.000) par l'émission de cent dix mille (110.000) actions, d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31.-) chacune, et avec les mêmes droits et obligations que les actions existantes; et

3. Refondre les statuts de la Société dans leur intégralité.

II.- L'actionnaire représenté, le représentant de l'actionnaire représenté et le nombre de ses actions apparaissent sur la liste de présence; cette liste de présence, signée par le représentant de l'actionnaire et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités de l'enregistrement. La procuration de l'actionnaire représenté, paraphée "ne varietur" par les comparants, restera annexée au présent acte.

III.- L'intégralité du capital social est représenté à cette assemblée et l'actionnaire unique tel que représenté déclare avoir reçu et pris connaissance de l'ordre du jour avant cette assemblée, sans y apporter la moindre réserve.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

Il s'en suit que l'actionnaire unique adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de changer la dénomination sociale de la Société de "PIGUET IMMOBILIERE S.A." en "Maison Seil S.A."

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois millions quatre cent dix mille euros (EUR 3.410.000), afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000) jusqu'à trois millions quatre cent quarante et un mille euros (EUR 3.441.000) par l'émission de cent dix mille (110.000) actions, d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31.-) chacune, et avec les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Les nouvelles actions sont souscrites par l'actionnaire unique, payées par un apport en espèces.

Le montant total de l'apport de trois millions quatre cent dix mille euros (EUR 3.410.000) sera intégralement alloué au capital social de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide de refondre les Statuts dans leur intégralité, afin de leur donner la teneur suivante:

STATUTS

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi de 1915")) et par les présents statuts (les "Statuts").

1.2 La Société adopte la dénomination "Maison Seil S.A."

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Toute modification des Statuts en raison d'un changement de siège social nécessite l'accord préalable écrit de la Banque (comme défini à l'Article 7).

3. Objet.

3.1 La Société a pour objet l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion, la location ainsi que toute opération touchant à la propriété de propriétés immobilières dans le pays de son siège social, le Grand-Duché du Luxembourg. La Société peut poursuivre d'autres activités liées directement ou indirectement à son objet comme défini ci-avant, mais ne doit pas poursuivre d'activités qui diffèrent des activités que son actionnaire unique IVG Institutional Funds GmbH, Wiesbaden, Allemagne (ci-après dénommé "IVG IF") exerce pour le fond immobilier (Immobilien-Sondervermögen) appelé "EuroInternational-Fonds" (ci-après dénommé le "Fonds") conformément à la loi allemande sur l'investissement (Investmentgesetz vom 15 Dezember 2003 (BGBl. I, Seite 2676 - ci-après dénommé "InvG").

3.2 Dans ce cadre, la Société ne doit acquérir que les actifs désignés ci-après (les "Actifs Eligibles"):

3.2.1 bien immobilier résidentiel à usage locatif, bien immobilier commercial et bien immobilier à usage mixte;

3.2.2 bien immobilier en construction si (i) les plans de construction approuvés satisfont aux conditions mentionnées sous l'Article 3.2.1 et que l'achèvement de la construction, sous les circonstances dominantes, puisse être escompté dans une période appropriée de temps et (ii) le coût total des dépenses n'excède pas 20 % de la valeur du Fonds;

3.2.3 bien immobilier non développé, désigné et approprié pour un développement en temps utile conformément à l'Article 3.2.1 si, au moment de l'achat, sa valeur totale additionnée à la valeur d'autres biens immobiliers non développés appartenant déjà au Fonds n'excède pas 20 % de la valeur du Fonds;

3.2.4 droits de construction soumis aux conditions mentionnées aux Articles 3.2.1 à 3.2.3 ci-dessus;

3.2.5 autres biens immobiliers et des droits de construction aussi bien que des droits de propriété dans des immeubles en co-propriété, des droits de co-propriété, des droits de construction dans des immeubles en co-propriété et des droits

de construction partiels lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à un revenu à long terme des actifs, soumis aux alinéas (3) à (6) du § 67 InvG;

ainsi que tout autre actif nécessaire à la gestion des Actifs Eligibles tenus par IVG IF au nom du Fonds.

3.3 La Société ne doit pas détenir plus de trois Actifs Eligibles.

3.4 La Société ne devra acquérir de nouveaux actifs immobiliers que si la valeur des actifs immobiliers ajoutée à la valeur de l'ensemble des actifs immobiliers déjà détenus par la Société n'excède pas 15 % de la valeur du Fonds au nom duquel les actions sont détenues.

3.5 Un objet supplémentaire de la Société est d'emprunter de l'argent pour les opérations qui concernent le financement des Actifs Eligibles soumis aux dispositions de l'InvG, en particulier de § 26 (1) Nr. 1 et 4 et § 82 (4) InvG SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

4. **Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital

5. **Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à trois millions quatre cent quarante et un mille Euros (EUR 3,441,000.-), divisé en cent onze mille (111.000) actions nominatives d'une valeur nominale de trente et un Euros (EUR 31.-) chacune, entièrement libérée (à raison de 100%).

Toutes les actions sont détenues par IVG, actionnaire unique, détenant les actions de la Société pour le compte du Fonds.

6. **Nature des actions.** Les actions sont nominatives.

7. **Transfert des actions.** Toute sorte de cession (Verfügung) des actions de la Société, y compris le transfert d'actions, est soumise au consentement écrit préalable de la banque dépositaire (ci-après dénommée la "Banque") tant que les actions de la Société sont détenues par IVG IF.

8. **Versements.** Toutes les actions de la Société sont entièrement libérées au moment de la souscription.

9. **Modification du capital.** Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires ou du seul actionnaire statuant comme en matière de modification des Statuts. Toute modification des Statuts nécessite l'accord préalable écrit de la Banque.

Titre III. - Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaires.

10. Conseil d'administration.

10.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2 Si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société doit être administrée par au moins deux administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration. Dans ce cas, une telle personne morale nommera un représentant permanent qui assurera ses fonctions au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale en question ne peut révoquer son représentant permanent qu'en nommant en même temps un successeur.

10.3 Les Administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans aucune indication de la durée de leur mandat seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

10.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

11. Réunions du conseil d'administration.

11.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un Président. Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

11.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, en lui donnant une procuration par écrit, par télégramme, par télécopie ou par tout autre moyen. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite. I

11.4 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes exprimés. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

11.5 L'utilisation des moyens de vidéo conférence et de conférence téléphonique permettant l'identification de chaque Administrateur participant est autorisée. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre de façon continue et permettant une participation effective de ces personnes à la réunion. La participation à la réunion par ces moyens est équivalente à la participation à la réunion en personne. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social de la Société. Chaque Administrateur participant est habilité à prendre part au vote par téléphone ou par visioconférence.

11.6 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué.

11.7 Les votes pourront également être exprimés par fax, e-mail ou par téléphone, à condition, dans cette dernière hypothèse, que le vote soit confirmé par écrit.

11.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs. Des extraits seront certifiés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

12.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

12.2 Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

12.3 Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque les décisions du Conseil d'Administration ou de l'un des Administrateurs concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

12.4 Les Administrateurs ou tout autre organe ou personne agissant au nom de la Société ne peuvent pas, sans l'accord écrit préalable de la Banque, vendre, grever ou de façon générale procéder à une quelconque cession (Verfügung) de tout Actif Eligible appartenant à la Société.

13. Délégation de pouvoirs.

13.1 Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

13.2 Le Conseil d'Administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

14. Représentation de la société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs de la Société, mais simplement dans les limites de ce pouvoir.

15. Commissaire aux comptes.

15.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires.

15.2 L'assemblée générale des Actionnaires désigne le(s) commissaire(s) et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Leur nomination ne pourra toutefois excéder six années. Les commissaires élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

15.3 Ils sont rééligibles.

Titre IV. - Assemblée générale des actionnaires.

16. Pouvoirs de l'actionnaire unique / Assemblée générale des actionnaires

16.1 La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution, ainsi que par la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

16.2 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

16.3 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

16.4 Toute assemblée générale sera convoquée par le Conseil d'Administration par notification écrite en conformité avec la Loi. L'assemblée sera convoquée à la demande des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication. Les actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou de plusieurs points sur l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle demande doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée.

16.5 Tout actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire envoyé par poste ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse mentionnée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires mis à la disposition par la Société, qui mentionnent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, les propositions soumises à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois cases permettant à l'actionnaire de voter pour, contre ou de s'abstenir du vote sur chaque proposition en cochant la case adéquate.

Les formulaires qui ne contiennent ni un vote pour, ni un vote contre la résolution, ni une abstention, seront nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant la réunion de l'assemblée générale.

16.6 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

16.7 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

16.8 Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

16.9 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés. Toute modification des Statuts nécessite l'accord préalable écrit de la Banque.

17. Endroit et Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se réunit chaque année dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 31 mai (ou le jour suivant, qui ne doit pas être un samedi, dimanche ou un jour férié) à 14.30 (CET).

18. D'autres assemblées générales des actionnaires. Tout Administrateur ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

19. Votes. Chaque Action donne droit à une voix. Un Actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des Actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, par une autre personne désignée par écrit ou par télégramme, télex ou téléfax.

Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices.

20. Année sociale.

20.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

20.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des Actionnaires, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

20.3 De plus, la Société est obligée de soumettre des états financiers mensuels des actifs à IVG IF et à la Banque, et doit être audité annuellement sur la base des comptes annuels certifiés par le commissaire au compte de la Société.

21. Répartition des bénéfices.

21.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des Actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation.

22. Dissolution, Liquidation.

22.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

22.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des Actionnaires.

Titre VII. - Loi applicable

23. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à cinq mille Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. NEZAR, F. GIBERT, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg A.C. le 07 août 2009. Relation: LAC/2009/32334. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 AOÛT 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009109117/545.

(090131030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Tao Finance S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 147.693.

L'an deux mille neuf, le dix août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

La société BASTION ASSETS TRUSTEE LIMITED, ayant son siège social au Level 15, West Plaza, Cnr Albert & Fanshawe Streets, Auckland, Nouvelle-Zélande, en sa qualité de trustee du trust dénommé THE TAO TRUST, ici représentée par Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Auckland, le 4 août 2009.

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer comme actionnaire unique:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "TAO FINANCE S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la

création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en une (1) action d'une valeur nominale de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à un million d'euros (EUR 1.000.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 10 août 2009 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Les opérations suivantes sont du ressort exclusif de l'assemblée générale des actionnaires:

- L'achat et la vente de biens immobiliers;

- L'émission et la souscription d'emprunts obligataires convertibles ou non;

- L'octroi de toute garantie, réelle ou personnelle.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 27 avril à 16.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2010.

Souscription et libération

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par le comparant et libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille trois cents euros (1.300.- EUR).

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - c) Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CeDerLux-Services S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79.327.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.

5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé. M. Zianveni et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 août 2009. Relation: LAC/2009/33189. Reçu soixante-quinze euros Eur75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009109256/152.

(090130888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Brite Strike Technologies, Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 147.689.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le quatre août,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-2240 Luxembourg, 35, rue Notre Dame,

A comparu:

Monsieur Luc FILLET, gérant de société, demeurant à B-3050 Oud-Heverlee, 26, Boslaan,

ici représenté par la société à responsabilité limitée "Voet & Co S.à r.l.", ayant son siège social à L-8069 bertrange, 15, rue de l'Industrie,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 23 juin 2009,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,

représentée par son gérant Monsieur Lucien VOET, expert-comptable, demeurant à L-8064 Bertrange, 1, Cité Millewee,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer comme suit:

Chapitre I^{er} .- Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé une société anonyme (ci-après la «Société»), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, (ci-après la «Loi») et par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement un actionnaire unique, propriétaire de la totalité des actions. La Société peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs actionnaires, par suite notamment de cession ou transmission d'actions ou de création d'actions nouvelles.

La Société existe sous la dénomination de «BRITE STRIKE TECHNOLOGIES».

Art. 2. Siège social. La Société a son siège social à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré à tout autre endroit de la commune de Bertrange par une décision de l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'Étranger.

Au cas où l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration ou

par toute société ou personne à qui l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration a confié la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet social. La société a pour objet:

- L'importation et l'exportation, l'achat et la vente, le commerce en gros de matériel de technologie légère,
- Le service, le maintien et la réparation dudit matériel,
- Le développement, la production, la livraison et la composition de documentation concernant le matériel,
- La prestation de conseil concernant le matériel et la fourniture de support et d'assistance relative à l'utilisation du matériel,
- La location de matériel de technologie légère,
- La prestation de services et de conseils,
- Toutes autres activités en relation avec le matériel de technologie légère.

La société pourra faire, en outre, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, tant mobilières qu'immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'Actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale des Actionnaires, statuant comme en matière de modification des Statuts.

Chapitre II.- Capital, Actions

Art. 5. Capital social. La Société a un capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,00), représenté par neuf cents (900) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'Actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale des Actionnaires-, adoptée à la manière requise pour la modification des présents Statuts.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Forme des actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

Chapitre III.- Actionnaire(s)

Art. 7. Pouvoirs des Assemblées Générales. L'Actionnaire unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'Assemblée Générale des Actionnaires. En cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Les décisions prises à une telle assemblée engageront tous les actionnaires.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les décisions seront prises par l'Actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par les Actionnaires représentant la moitié du capital social.

L'Assemblée Générale aura les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter, autoriser ou approuver tous les actes faits ou exécutés pour le compte de la Société.

Art. 8. Assemblées générales d'/des Actionnaire(s). L'Actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires est convoquée par l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration ou par toute personne déléguée à cet effet par l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration. L'/les Actionnaire(s) représentant dix pour cent du capital social souscrit peut/peuvent, conformément aux dispositions de Loi, requérir l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration de convoquer l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires.

L'Assemblée Générale Annuelle se réunit, conformément à la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de mai à quatorze heures.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'Assemblée Générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

D'autres Assemblées Générales d'Actionnaire(s) peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Si toutes les actions ou pour partie sont des actions nominatives, l'Actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, les Actionnaires seront convoqués par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet Actionnaire.

Chaque fois que l'Actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée.

Les affaires traitées lors d'une Assemblée des Actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la Loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute Assemblée Générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute Assemblée Générale des Actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Tout actionnaire peut prendre part à toute Assemblée Générale au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi, les décisions de l'Assemblée Générale de l'/des Actionnaire(s) sont prises à la majorité simple des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Chapitre IV.- Management, Commissaire aux comptes

Art. 9. Administrateur(s). La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale des Actionnaires pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration. En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration peut choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence; auquel cas, l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a ou, à défaut, par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution,

le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 11. Pouvoirs du/des Administrateur(s). L'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à l'Associé unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, à l'Assemblée Générale des Actionnaires, sont de la compétence de l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du Conseil d'Administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision de l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du Conseil d'Administration.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 12. Signature sociale. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué soit par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration.

Art. 13. Conflits d'intérêts. Dans le cas d'un conflit d'intérêts d'un administrateur, entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêts, il doit informer le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêts et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêts sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêts au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant un intérêt personnel dans une transaction soumise pour approbation au Conseil d'Administration opposé avec l'intérêt de la Société, devra être obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion (mais il sera compté dans le quorum). A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être établi sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Art. 14. Surveillance de la Société. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'Actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires, désignera le ou les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Dans le cas où la Société dépasserait les critères requis par l'article 215 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'institution du commissaire aux comptes sera supprimée et un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises, seront désignés par l'associé unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale qui fixera la durée de leur mandat qui ne pourra pas excéder six années.

Chapitre V.- Année sociale, Adoption des états financiers, Affectation

Art. 15. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Adoption des états financiers. Chaque année, lors de l'Assemblée Générale Annuelle, l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration, présentera à l'assemblée pour adoption les Etats Financiers concernant l'exercice fiscal précédent et l'Assemblée examinera et, si elle le juge bon, adoptera les Etats Financiers.

Après adoption des Etats Financiers, l'Assemblée Générale Annuelle se prononcera, par vote séparé, sur la décharge à donner à l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, aux administrateurs et au Commissaire, pour tout engagement de la Société, résultant de ou relatif à toute perte ou dommage résultant de ou en connexion avec des actes ou omissions faits par l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par les Administrateurs, les responsables et le Commissaire, effectués de bonne foi, sans négligence grave. Une décharge ne sera pas valable si le bilan contient une omission ou une information fautive ou erronée sur l'état réel des affaires de la Société ou reproduit l'exécution d'actes non permis par les présents statuts à moins qu'ils n'aient été expressément spécifiés dans l'avis de convocation.

Art. 17. Affectation des bénéfices annuels. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'Actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires, dispose librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi au moment où le paiement est effectué.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 18. Liquidation de la Société. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Chapitre VII.- Dispositions générales

Art. 19. Modification des Statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés périodiquement par l'Actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par une assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Art. 20. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité des actionnaires, l'assemblée générale annuelle des actionnaires, aura lieu en 2010.

Souscription et Libération

Les neuf cents (900) actions de la Société ont été souscrites par Monsieur Luc FILLET, prénommé.

Toutes les actions ont été partiellement libérées, de sorte que la somme de huit mille euros (EUR 8.000,00) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille trois cents euros (EUR 2.300,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'Actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et le nombre des commissaires à un (1).
2. Est nommée Administrateur unique de la société: Monsieur Luc FILLET, prénommé.
3. Est nommé commissaire:

«GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.», ayant son siège social à L-8308 Capellen, 83, Pafebruch.

4. Les mandats de l'Administrateur unique et du commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de la Société en 2013.

5. L'adresse du siège social de la Société est établie à L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en français, suivi d'une version anglaise. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Suit la traduction anglaise

In the year two thousand and nine, on the fourth day of August,
Before Us, Maître Emile SCHLESSER, notary public residing in L-2240 Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

There appeared:

Mr Luc FILLET, company manager, residing in B-3050 Oud-Heverlee, 26, Boslaan,
represented here by the "société à responsabilité limitée" "VOET & CO. S.à r.l.", with registered offices in L-8069
Bertrange, 15, rue de l'Industrie,
by virtue of a private proxy given on 23 June 2009,
which proxy, initialled "ne varietur", will remain attached to the present deed to be filed with the registration author-
ities,
represented by its manager Mr Lucien VOET, chartered accountant, residing in L-8064 Bertrange, 1, Cité Millewee,
Who requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a public limited liability company ("société
anonyme") which it declares to organize as follows:

Chapter I.- Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") (hereafter the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (hereafter the "Law") and by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of one single Shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several Shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of "BRITE STRIKE TECHNOLOGIES".

Art. 2. Registered office. The Company has its registered office in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Commune of Bertrange by means of a resolution of the sole Director or in case of plurality of directors, the Board of Directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the sole Director or in case of plurality of directors, the Board of Directors, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the sole Director or, in case of plurality of Directors, by the Board of Directors or by one of the bodies or persons entrusted by the sole Director or in case of plurality of directors, by the Board of Directors, with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is:

- The importation, exportation, purchase and sale of, and wholesale dealing in, light technology equipment,
- The servicing, maintenance and repair of such equipment,
- The development, production, delivery and drawing-up of documentation concerning the equipment,
- The provision of advice concerning the equipment and of support and assistance with regard to the use of the equipment,
- The leasing of light technology equipment,
- The provision of services and advice,
- All other activities relating to light technology equipment.

The Company may in addition engage in, undertake and carry out all such industrial, commercial or financial operations, whether concerning moveable or immovable property, related directly or indirectly to its corporate object or which may facilitate the expansion or development thereof.

Art. 4. Duration. The corporation is formed for an undetermined duration.

The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a resolution of the General Meeting of the Shareholders, adopted in the manner required for amendment of these Articles.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Share capital. The Company has a share capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.00), divided into nine hundred (900) shares without a nominal par value.

The share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, by the General Meeting of Shareholders, adopted in the manner required for amendment of these Articles.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by Law, redeem its own shares.

Art. 6. Form of shares. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law.

The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

Chapter III.- Shareholder(s)

Art. 7. Powers of the General Meetings. The sole Shareholder exercises the powers granted by Law to the General Meeting of Shareholders. In case of plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the Shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. The resolutions passed by such a meeting shall be binding upon all the Shareholders.

Except as otherwise required by Law or by the present Articles, all resolutions will be taken by the sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, by Shareholders representing at least half of the capital.

The General Meeting shall have the fullest powers to order, carry out, authorise or ratify all acts taken or done on behalf of the Company.

Art. 8. General Meeting of the Shareholder(s). The General Meeting of Shareholder or, in case of plurality of shareholders, the General Meeting of Shareholders, shall meet upon call by the sole Director or, in case of plurality of directors, by the Board of Directors or by any person delegated to this effect by the Board of Directors. Shareholder(s) representing ten per cent of the subscribed share capital may, in compliance with the Law, request the sole Director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors to call a General Meeting of Shareholder(s).

The Annual General Meeting shall be held in accordance with the Law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the first Monday of the month of May at 2 p.m.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the Annual General Meeting shall be held on the following bank business day in Luxembourg.

Other meetings of shareholder(s) may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Should all or any part of shares be registered shares, the sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, the Shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered letter at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholder or, as otherwise instructed, by such shareholder.

If the sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, all Shareholders, is/are present or represented and consider himself/themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

In case of plurality of shareholders, the General Meeting of Shareholders shall designate its own chairman who shall preside over the meeting. The chairman shall designate a secretary who shall keep minutes of the meeting.

The business transacted at any meeting of the shareholder(s) shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by Law) and business incidental to such matters.

Each share is entitled to one vote at all General Meetings of Shareholder(s). A Shareholder may act at any meeting of shareholder(s) by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder.

Any Shareholder may participate at all General Meetings of Shareholder(s) by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Unless otherwise provided by Law, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the shareholder(s) present or represented.

Chapter IV.- Management, Statutory auditor

Art. 9. Director(s). The Company shall be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, by the General Meeting of Shareholders. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company. In case of plurality of shareholders, the General Meeting of Shareholders may decide to create two categories of directors (A Directors and B Directors).

The Director(s) shall be elected by the sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, by the General Meeting of Shareholders, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the general meeting of shareholders may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 10. Meetings of the Director(s). In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting, the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 11. Powers of the Director(s). The sole Director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors, is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, to the General Meeting of Shareholders, fall within the competence of the sole Director or, in case of plurality of directors, of the Board of Directors.

According to article 60 of the law of August 10, 1915, as amended, on commercial companies, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be determined by a resolution of the sole Director, or in case of plurality of directors, of the Board of Directors.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 12. Corporate signature. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the signature of the sole Director or, in case of plurality of shareholders, by the joint signatures of any two directors of the Company, or by the sole signature of the delegate of the Board of Directors or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the sole Director or, in case of plurality of directors, by the Board of Directors.

Art. 13. Conflict of interest. In case of a conflict of interests of a director, it being understood that the mere fact that the director serves as a director of a shareholder or of an affiliated company of a shareholder shall not constitute a conflict

of interests, he must inform the Board of Directors of any conflict and may not take part in the vote but will be counted in the quorum. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the chairman before the meeting starts.

Any director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the business of the meeting (but shall be counted in the quorum). At the following general meeting, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

Art. 14. Supervision of the Company. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders, shall appoint the statutory auditor(s), and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

If the Company exceeds the criteria set by article 215 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies, the institution of statutory auditor will be suppressed and one or more independent auditors, chosen among the members of the Institut des Réviseurs d'entreprises will be designated by the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by the general meeting which fixes the duration of their office, which may not exceed six years.

Chapter V.- Financial year, Adoption of accounts, Distribution of profits

Art. 15. Financial year. The Company's accounting year starts on the 1st of January and ends on the 31st December of each year.

Art. 16. Adoption of accounts. The annual General Meeting shall be presented with reports by the sole Director or, in case of plurality of directors, by the Board of Directors and Statutory Auditors and shall consider and, if it thinks fit, adopt the balance sheet and profit and loss account.

After adoption of the balance sheet and profit and loss account, the Annual General Meeting may by separate vote discharge the director or, in case of plurality of directors, the directors and Statutory Auditors from any and all liability to the Company in respect of any loss or damages arising out for or in connection with any acts or omissions by or on the part of the director or, in case of plurality of directors, by or on the part of the directors and Statutory Auditors made or done in good faith and without gross negligence. A discharge shall not be valid should the balance sheet contain any omission or any false or misleading information distorting the real state of affairs of the Company or record the execution of acts not specified in these Articles unless they have been specifically indicated in the convening notice.

Art. 17. Distribution of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, of the general meeting of shareholders.

Interim dividends may be paid out in accordance with the provisions of law as it may apply at the time such payment is made.

Chapter VI.- Dissolution and Liquidation

Art. 18. Dissolution of the Company. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

The net liquidation proceeds shall be distributed by the liquidator(s) to the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, to the shareholders, in proportion to their share holding in the Company.

Chapter VII.- General

Art. 19. Amendments to the Articles of incorporation. The present Articles may be amended from time to time by the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a general meeting of shareholders, under the quorum and majority requirements provided for by Law.

Art. 20. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitional provisions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2009.

2) The first annual general meeting of the sole shareholder shall be held in 2010.

Subscription and payment

The nine hundred (900) shares of the Company are subscribed by Mr Luc FILLET, previously named.

All the shares have been partially paid in, so that the amount of eight thousand euro (EUR 8.000,00) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand three hundred euro (EUR 2,300.00).

General meeting of shareholders

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to a general meeting of shareholder. After verification of the due constitution of the meeting, the meeting has adopted the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at one (1) and the number of statutory auditors at one (1).

2. Is appointed sole Director:

Mr Luc FILLET, previously named.

3. Is appointed statutory auditor:

"GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.", with registered offices in L-8308 Capellen, 83, Pafebruch.

4. The term of office of the sole Director and of the statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts of the accounting year of 2013.

5. The registered office of the Company is set in L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in French followed by an English translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the French version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: L. Fillet, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 05 août 2009. Relation LAC / 2009 / 31931. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 14 août 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009109259/510.

(090130811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Inter-Commerce-Financing-Holding S.A., Société Anonyme.

Enseigne commerciale: ICFH.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 105.675.

Im Jahre zweitausendneun, am vierundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz in Ettelbruck.

Versammelte sich die außergewöhnliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft "INTER-COMMERCE-FINANCING-HOLDING S.A." mit Sitz in L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg Sektion B unter Nummer 105.675,

gegründet durch Urkunde aufgenommen durch Notar Edmond SCHROEDER, damals Notar mit Amtssitz in Mersch, am 10. September 1990, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 75 vom 18. Februar 1991

mehrmals abgeändert und zum letzten Mal laut Urkunde, aufgenommen durch Notar Edmond SCHROEDER, damals Notar mit Amtssitz in Mersch, am 4. Mai 1999, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 648 vom 26. August 1999,

Die Versammlung wurde eröffnet um 14,30 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz Herr Christoph FANK, Buchhalter, beruflich ansässig in L-9991 Weiswampach. Die Gesellschafterversammlung verzichtet einstimmig auf die Berufung eines Sekretärs und eines Stimmzählers.

Der Präsident erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden daß:

I. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Aktiengesellschaft sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass die 1.250 bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger außerordentlichen Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgende Punkte:

1. Der Firmenbezeichnung wird ein Handelsname hinzugefügt und in diesem Sinne wird Artikel 1, Paragraph 1 der Satzungen abgeändert, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 1. §1.** Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung "INTER-COMMERCE-FINANCING-HOLDING S.A. und den Handelsnamen ICFH".

2. Änderung des Gesellschaftsgegenstandes und Streichung der Referenz zum Gesetz vom 31. Juli 1929.

Art. 2. der Gesellschaftssatzungen erhält nunmehr folgenden Wortlaut:

"Gegenstand der Gesellschaft ist die Beteiligung, jedweder Art, an anderen Gesellschaften mit Sitz im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland, die Kontrolle und Verwaltung dieser Beteiligungen sowie deren Geltendmachung.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption, Kauf oder jede andere Transaktion oder Maßnahme. Sie kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder auf jede andere Art und Weise veräußern. Sie kann sich an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle von Unternehmen beteiligen und diese unterstützen.

Die Gesellschaft kann auch Patente, Warenzeichen, Lizenzen und Rechte erwerben, veräußern und verwerten.

Zweck der Gesellschaft ist außerdem der Erwerb, die Veräußerung, die Nutzung, die Vermietung und die Verwaltung von eigenen Immobilien.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen, sowie den Gesellschaften und Unternehmen an welchen sie sich beteiligt, Anleihen, Vorschüsse und Garantien bewilligen.

Die Gesellschaft kann im allgemeinen alle kaufmännischen, finanziellen und industriellen Tätigkeiten ausüben, die mittelbar oder unmittelbar in Bezug zum Gesellschaftsgegenstand stehen oder die zur Verwirklichung des Gegenstandes beitragen könnten. Sie kann ihren Gegenstand auf alle Arten und gemäß den Modalitäten verwirklichen, die ihr als geeignet erscheinen."

3. Änderung des Artikels 4, Paragraph 8 der Satzungen, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 4. § 8.** Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten entweder durch die Unterschrift des Delegierten des Verwaltungsrats oder durch die gemeinsame Unterschrift zweier Verwaltungsratsmitglieder vertreten und verpflichtet."

4. Änderung des Artikels 11 der Satzungen, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 11.** Die Gesetze vom zehnten August eintausendneun-hundertfünfzehn betreffend die Handelsgesellschaften, sowie deren Abänderungsgesetze finden ihre Anwendung überall wo die gegenwärtigen Satzungen keine Abweichungen beinhalten."

5. Rücktritt eines Verwaltungsratsmitgliedes mit Entlastung und zwar Herr Kurt LEINEN, Steuerberater, wohnhaft in B-4780 Sankt-Vith, Prümer Straße 30A.

6. Ernennung eines Verwaltungsratsmitgliedes und zwar Herr Curt MEURER, Lizenciat in Rechtswissenschaften, wohnhaft in B-4780 Sankt-Vith, Felzstraße 10.

7. Ermächtigung an den Verwaltungsrat einen neuen Delegierten des Verwaltungsrates zu ernennen.

Nachdem vorstehende Punkte seitens der Versammlung gutgeheißen wurde, wurden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Erster Beschluss.

Die Versammlung beschließt der Firmenbezeichnung einen Handelsnamen hinzu zufügen und in diesem Sinne wird Artikel 1, Paragraph 1 der Satzungen abgeändert, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 1. §1.** Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung "INTER-COMMERCE-FINANCING-HOLDING S.A. und den Handelsnamen ICFH".

Zweiter Beschluss.

Die Versammlung beschließt den Gesellschaftsgegenstand zu ändern und die Referenz zum Gesetz vom 31. Juli 1929 zu streichen.

Art. 2. der Gesellschaftssatzungen erhält nunmehr folgenden Wortlaut:

"Gegenstand der Gesellschaft ist die Beteiligung, jedweder Art, an anderen Gesellschaften mit Sitz im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland, die Kontrolle und Verwaltung dieser Beteiligungen sowie deren Geltendmachung.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption, Kauf oder jede andere Transaktion oder Maßnahme. Sie kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder auf jede andere Art und Weise veräußern. Sie kann sich an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle von Unternehmen beteiligen und diese unterstützen.

Die Gesellschaft kann auch Patente, Warenzeichen, Lizenzen und Rechte erwerben, veräußern und verwerten.

Zweck der Gesellschaft ist außerdem der Erwerb, die Veräußerung, die Nutzung, die Vermietung und die Verwaltung von eigenen Immobilien.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen, sowie den Gesellschaften und Unternehmen an welchen sie sich beteiligt, Anleihen, Vorschüsse und Garantien bewilligen.

Die Gesellschaft kann im allgemeinen alle kaufmännischen, finanziellen und industriellen Tätigkeiten ausüben, die mittelbar oder unmittelbar in Bezug zum Gesellschaftsgegenstand stehen oder die zur Verwirklichung des Gegenstandes beitragen könnten. Sie kann ihren Gegenstand auf alle Arten und gemäß den Modalitäten verwirklichen, die ihr als geeignet erscheinen."

Dritter Beschluss.

Die Versammlung beschließt Artikel 4, Paragraph 8 der Satzungen zu ändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 4. §8.** Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten entweder durch die Unterschrift des Delegierten des Verwaltungsrats oder durch die gemeinsame Unterschrift zweier Verwaltungsratsmitglieder vertreten und verpflichtet."

Vierter Beschluss.

Die Versammlung beschließt Artikels 11 der Satzungen zu ändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 11.** Die Gesetze vom zehnten August eintausendneun-hundertfünfzehn betreffend die Handelsgesellschaften, sowie deren Abänderungsgesetze finden ihre Anwendung überall wo die gegenwärtigen Satzungen keine Abweichungen beinhalten.

Fünfter Beschluss

Die Versammlung nimmt den Rücktritt des Verwaltungsratsmitgliedes Herr Kurt LEINEN, Steuerberater, wohnhaft in B-4780 Sankt-Vith, Prümer Straße 30A an und erteilen ihm Entlastung für die Ausübung seines Mandates bis zum heutigen Tage.

Sechster Beschluss

Die Versammlung beschließt ein neues Verwaltungsratsmitglied zu ernennen und zwar Herrn Curt MEURER, Lizentiat in Rechtswissenschaften, geboren in Aachen (D) am 15. März 1959, wohnhaft in B-4780 Sankt-Vith, Felzstraße 10.

Sein Mandat endet mit der Ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2012.

Siebter Beschluss

Die Versammlung erteilt dem Verwaltungsrat die Ermächtigung einen Delegierten des Verwaltungsrats zu ernennen.

Kosten.

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen die der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden geschätzt auf EUR 750,-.

Worüber Urkunde, Aufgenommen Ettelbruck, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an die Mitglieder des Büros, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signe: C.FANK, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 29 juillet 2009. DIE/2009/7484. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME AUX FINS DE PUBLICATION AU MEMORIAL.

Ettelbruck, le 10 août 2009.

Pierre PROBST

Le notaire

Référence de publication: 2009109190/121.

(090131220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

DCF Fund (II), Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 86.729.

—
Extrait du Procès-Verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue le 5 août 2009

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société DCF Fund (II) tenue en date du 5 août 2009 que Monsieur Leif Hasager a été nommé Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2009.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009108941/17.

(090130621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

B.I.T. International, Société Anonyme.

Siège social: L-7516 Rollingen, 1, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 56.310.

—
Le soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10.08.2009 à 14.30 heures, a été nommé administrateur délégué Gevaert Stephan né le 16 novembre 1954 à Cendrieux, France et demeurant à Rue Péchaud 8 à Lalinde (24), France en remplacement Monsieur Ottevaere Freddy, enaisette 11.08.2009. Et été nommé administrateur Psionka Piotr né le 04.04.1974 à Lublin, Poland et demeurant à Narutowicza 14 /8 à 20-004 Lublin, Poland.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 10.08.2009.

B.I.T. International s.a.

Gevaert Stephan

Administrateur

Référence de publication: 2009108945/17.

(090131148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Sal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5720 Aspelt, 13, d'Gennerwiss.

R.C.S. Luxembourg B 80.844.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 20 juin 2008

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 20 juin 2008:

L'Assemblée décide de reconduire les mandats d'administrateur mentionnés ci-dessous jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014:

- Monsieur Richard DRAPEAU, né le 27 décembre 1955 à Cholet (France), demeurant au 27, rue Ferdinand Jacob F-95650 Boissy-l'Aillierie;

- Madame Fanny DRAPEAU, née le 25 janvier 1949 à Cholet (France), demeurant au 27, rue Ferdinand Jacob F-95650 Boissy-l'Aillierie;

L'Assemblée décide de ne pas prolonger le mandat d'administrateur de la société LUX AERO SA.

Le mandat en tant qu'administrateur délégué de Monsieur Richard DRAPEAU sus-mentionné est également renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2009108952/20.

(090131339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.
